



**COMMUNAUTE DE COMMUNES  
CŒUR DE SAINTONGE  
PROCES-VERBAL  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 10 AVRIL 2019**

L'an deux mille dix-neuf, le 10 avril à 17h30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Sylvain BARREAUD, à la Maison des Rivières à Saint Porchaire.

**PRESENTS** : M. BARREAUD, Président,  
Mme RIVIERE M., Mrs DOUBLET M., GRENON J.C, GAILLARD G., MACHEFERT P., MAYAU D., Vice-Présidents,  
Mmes. BARRET M.H., GUIBERTEAU C., BOURSIQUOT S., DUCAYLA C., SCHNEIDER C., SIGNAT L, TURGNE D BOURSIQUOT N. Mrs. GANDAUBER G., VIDAL P., FRANÇOIS D., LOUVET C, LUTARD J., TIREAU D, BACHEREAU P., GAILLOT J.P, BERNARD D, STAUDER J.D, GACHET P., ROBERT M., RAFFE D., MAJEAU S., MICHAUD J.

**Excusés** : Mmes. BOULOUMOU M.C, ANDRE L, Mrs POCH P.

**Date de la convocation** : 02 avril 2019

**Présents** : 30

**Secrétaire de séance** : David RAFFE

**1. APPROBATION DU PV DU 20 FEVRIER 2019**

Monsieur le Président soumet à l'approbation des membres du Conseil le PV du Conseil Communautaire du 20 février 2019.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**2. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

Monsieur le Président propose aux membres du Conseil d'attribuer les subventions suivantes :

- Les Lapidiales - 1 500 € régularisation concernant la décision 2018 non attribuée
- Nid aux Câlins – 5 535.54 € pour l'accueil de l'année 2018
- Les Petites Coccinelles de Cœur de Saintonge – 5 000 €
- LAEP Les P'tits Loups – 3 800 €
- Abbaye de Trizay – 40 000 €
  
- Do L'Enfant Dom – Monsieur le Président informe de la demande exceptionnelle vers les EPCI partenaires dont 3 519 € pour notre CdC (perte du soutien Région). Il propose l'étude de la question lors d'une prochaine commission petite enfance et de reporter cette demande du jour à prochain Conseil.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

### **3. VOTE COMPTE ADMINISTRATIF 2018 ET BUDGET PRIMITIF 2019 ZAC BEURLAY**

Monsieur le Président ayant quitté la séance, Monsieur GRENON, 1<sup>er</sup> Vice-Président, présente le Compte Administratif 2018

INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
DEFICIT reporté	- 163 557.93	DEFICIT reporté	- 5 731.67
TITRES 2018	147 613.80	TITRES 2018	336 899.70
MANDATS 2018	284 183.98	MANDATS 2018	267 020.06
RESULTAT	- 300 128.11	RESULTAT	64 147.97

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

Monsieur le Président présente le budget primitif 2019 de la Zac Champ Bouchet : **voir document ci-joint**

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

### **4. VOTE COMPTE DE GESTION 2018 ZAC DE BEURLAY**

Les membres du Conseil Communautaire après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif 2018 concernant le budget Zac Champ Bouchet :

- statuent sur l'ensemble des opérations effectuées du 01/01/2018 au 31/12/2018,
- statuent sur l'exécution de ce budget en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- déclarent que le compte de gestion dressé par Monsieur le Receveur Communautaire pour 2018, visé et certifié conforme, par l'Ordonnateur, n'appelle ni observations ni réserves de leur part.

Après en avoir délibéré, quitus est donné à Monsieur le Receveur Communautaire par les membres du Conseil Communautaire.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

### **5. COMPTE ADMINISTRATIF 2018 ET BUDGET PRIMITIF 2019 BUDGET PRINCIPAL**

Monsieur le Président ayant quitté la séance, Monsieur le 1<sup>er</sup> Vice-Président soumet le tableau ci-dessous à l'approbation des membres du Conseil Communautaire.

<b>INVESTISSEMENT</b>	
Déficit 2017	- 414 535.12
TITRES 2018	1 057 454.98
MANDATS 2018	992 310.93
RESULTAT	- 349 391.07
<b>FONCTIONNEMENT</b>	
Excédent 2017	1 837 800.61
MANDATS 2018	5 387 308.09
TITRES 2018	5 569 789.37
RESULTAT	2 020 281.89
GLOBAL	1 670 890.82

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

Monsieur le Président présente le budget primitif 2019 du Budget Principal : **voir document ci-joint**

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

## **6. COMPTE DE GESTION 2018 BUDGET PRINCIPAL**

Les membres du Conseil Communautaire après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif 2018 concernant le budget principal :

- statuent sur l'ensemble des opérations effectuées du 01/01/2018 au 31/12/2018,
- statuent sur l'exécution de ce budget en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- déclarent que le compte de gestion dressé par Monsieur le Receveur Communautaire pour 2018, visé et certifié conforme, par l'Ordonnateur, n'appelle ni observations ni réserves de leur part.

Après en avoir délibéré, quitus est donné à Monsieur le Receveur Communautaire par les membres du Conseil Communautaire.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

## **7. VOTE AFFECTATION RESULTATS**

<b>AFFECTATION DE RESULTAT</b>		
RESULTAT INVESTISSEMENT	- 349 391.07	article 001 investissement dépenses
Restes à réaliser DEPENSES	102 700.00	
Restes à réaliser RECETTES	22 500.00	
BESOIN FINANCEMENT	- 429 591.07	article 1068 investissement recette
RESULTAT FONCTIONNEMENT	2 020 281.89	
Résultat Fonctionnement corrigé	1 590 690.82	article 002 fonctionnement recette

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

## **8. VOTE TAUX IMPOSITION TAXES DIRECTES LOCALES 2019**

Après consultation de la Commission « des finances », Monsieur le Président propose aux membres du Conseil Communautaire de fixer les taux d'imposition des taxes locales pour 2019 de la manière suivante :

<b>Nature de la taxe</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>
Cotisation Foncière des Entreprises	23.41 %	24.11 %
Taxe d'habitation	7.93 %	7.93 %
Taxe Foncière Non Bâti	2.14 %	2.14 %
Taxe Foncière Bâti	0 %	0 %

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

## **9. COMMUNICATION**

Comme indiqué lors du dernier Conseil Communautaire et dans la continuité du travail de la dernière Commission « communication », Monsieur le Président soumet aux membres du

Conseil le tableau comparatif suivant concernant la création d'un logo pour les boucles cyclables, le développement d'un univers graphique Communauté de Communes et la réalisation d'une photothèque.

<b>LOGO BOUCLES CYCLABLES</b>		
	<b>HT</b>	<b>TTC</b>
<b>ART GRAFIK</b>	980,00 €	<b>1 176,00 €</b>
<b>LA BELLE HISTOIRE</b>	950,00 €	<b>1 140,00 €</b>
<b>COCLICO</b>	1 200,00 €	<b>1 440,00 €</b>

<b>UNIVERS GRAPHIQUE</b>		
	<b>HT</b>	<b>TTC</b>
<b>ART GRAFIK</b>	<b>2 410,00 €</b>	<b>2 892,00 €</b>
<b>LA BELLE HISTOIRE</b>	<b>2 500,00 €</b>	<b>3 000,00 €</b>
<b>COCLICO</b>	<b>4 570,00 €</b>	<b>5 484,00 €</b>

<b>REPORTAGE PHOTOS</b>		
	<b>HT</b>	<b>TTC</b>
<b>COYOTE</b>	3 120,00 €	<b>3 744,00 €</b>
<b>ELSA GIRAULT PHOTOS</b>	1 500,00 €	<b>1 800,00 €</b>

Monsieur le Président propose aux membres du Conseil de retenir les entreprises suivantes :  
 Pour la création de logo – l'entreprise La Belle Histoire pour un montant de 1 140 € TTC  
 Pour l'univers graphique – l'entreprise Art Grafik pour un montant de 2 892 € TTC  
 Pour les photographies – l'entreprise Elsa Girault Photos pour un montant de 1 800 € TTC

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

## **10. CONVENTION SERVICE CHOMAGE CDG 17**

Le Président expose aux membres du Conseil Communautaire que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Charente-Maritime, dans le cadre des missions de conseil qui lui sont dévolues par la loi, effectue le calcul des allocations chômage et des indemnités de licenciement pour le personnel des communes et des établissements qui adhèrent à ce service, Considérant la nécessité de demander au Centre de Gestion de traiter ce type de dossiers, et s'agissant d'une mission facultative du Centre de Gestion, il convient de passer une convention entre la Communauté de Communes et cet établissement.

Monsieur le Président sollicite l'autorisation des membres du Conseil pour signer la convention relative à l'adhésion au service chômage du Centre de Gestion de la Charente-Maritime.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

## **11. CONVENTION FDGDON**

La Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles de la Charente-Maritime (FDGDON 17) et son Groupement Intercommunal de Défense contre les Organismes Nuisibles (GIDON) mènent des actions continues et régulières de lutte contre les rongeurs aquatiques nuisibles sur notre territoire.

Le bilan 2015 à 2018 ci-dessous :

	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>
<b>Tir au fusil</b>	63	114	378	629
<b>Piégeurs bénévoles conventionnés</b>	0	0	0	236
<b>Lutte agriculteurs</b>	0	0	0	196
<b>AI17</b>	217	535	637	624
<b>Suivi de population</b>	6	10	0	6
<b>TOTAL</b>	<b>280</b>	<b>659</b>	<b>1 015</b>	<b>1 691</b>

Monsieur le Président rappelle que l'engagement de la CdC auprès de la brigade de piégeage d'AI17 s'est terminé au 31/03/2019 et que les cages, dont la CdC est propriétaire, vont être mises à disposition des agriculteurs du territoire. Un courrier de la FDGDON informera prochainement chaque agriculteur.

Monsieur le Président rappelle qu'un soutien de 30% du Département peut être sollicité concernant l'ensemble des dépenses engagées pour la lutte contre les nuisibles et soumet à l'approbation des membres du Conseil la signature de la convention 2019 pour la somme de **6 425 €**.

### **ADOPTE A L'UNANIMITE**

## **12. CONVENTION SPA**

Selon le souhait des délégués communautaires, la validation de la convention 2019 avec la SPA de Saintes a été reportée au présent Conseil.

Monsieur le Président rappelle aux membres du Conseil que la SPA de Saintes effectue la mission de fourrière pour les animaux domestiques. La SPA s'engage au travers de la convention, à venir récupérer l'animal préalablement capturé et non réclamé par son propriétaire dans un délai de 72h et sur appel téléphonique de la commune concernée (tél : 05.46.93.47.65) entre 14h et 18h, w.e et jours fériés compris. L'animal sera ensuite pris en charge dans la fourrière de la SPA de Saintes Refuge du Bois Ruland.

En 2018, 27 chiens et 67 chats ont été accueillis soit 94 animaux.

Monsieur le Président soumet aux membres du Conseil la convention 2019 pour un montant de **5 935.53 €** soit 17 718 habitants x 0.335 €.

### **ADOPTE A L'UNANIMITE**

## **13. PAYS SAINTONGE ROMANE : PARTICIPATION 2019 ET AVANCE TRESORERIE**

Monsieur le Président, dans le cadre de l'adhésion au Pays de Saintonge Romane, soumet aux membres du Conseil :

- Une avance de cotisation pour un montant de **53 151 €**,
- Le versement du solde 2019 correspondant à la somme de **72 809.37 €** (25 704.15 € solde cotisation + 45 381.12 € Cotisation à la carte + 1 724.10 € soutien à la sollicitation Unesco/savoirs –Faire du Cognac).

D'autre part, considérant le compte administratif 2018 du Syndicat Mixte de Pays de Saintonge Romane et les éléments du débat d'orientation budgétaire du 13 mars 2019 relatifs :

- à la situation financière du Syndicat de Pays, et plus particulièrement au résultat de l'exercice 2018 et au résultat cumulé, tombé à 32 650 €, atteignant ainsi un niveau qui ne lui permet plus de jouer le rôle de fonds de roulement de la structure, tant pour le fonctionnement des services que pour le portage de projets
- aux besoins de financement nécessaires à l'équilibre de l'exercice 2019 et pour la poursuite de ses missions (SCoT, SIG, LEADER, patrimoine et circuits courts), évalués à 109 710 €.

Considérant les besoins de financement pour assurer la conduite des politiques publiques et missions qui sont portées par le syndicat de Pays, sans augmenter les cotisations versées par les EPCI membres,

Pour ce faire, Monsieur le Président soumet aux membres du Conseil la proposition d'avance remboursable du Président du Syndicat Mixte de la Saintonge Romane comme ci-dessous et sollicite leur autorisation pour signer et engager l'ensemble des procédures :

Avance remboursable calculée sur la base de la population totale des EPCI :

Besoin de financement de 109 710 €, au prorata du nombre d'habitants des EPCI (population totale : 94 507 habitants)	
CdA de Saintes (62 280 habitants)	72 298,76 €
CdC Canton de Gémozac (14 500 habitants)	16 832,56 €
<b>CdC Cœur de Saintonge (17 727 habitants)</b>	<b>20 578,68 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>109 710,00 €</b>

L'échéance de remboursement de cette avance est fixée au 30 septembre 2020, en cohérence avec le versement des cotisations des EPCI sur le prochain exercice budgétaire et les versements attendus relatifs aux fonds européens qui font l'objet de reports sur l'exercice 2019, dans le cadre de la mise en œuvre du programme LEADER sur le territoire.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

#### **14. DESIGNATION DELEGUE REPRESENTANT AU PAYS DE SAINTONGE ROMANE**

Suite au décès de Monsieur Lucien Tixier, Monsieur le Président soumet la nomination d'un nouveau représentant pour la commune de Trizay :

- Madame Marie-Claude PELLETIER est proposée en remplacement.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

#### **15. RECOMPOSITION DES SIEGES COMMUNAUTAIRES**

Monsieur le Président informe les membres du Conseil que dans la perspective des élections municipales de 2020, les communes et leur intercommunalités doivent procéder le 31 août 2019 au plus tard à la dénomination du nombre et de la répartition des sièges au sein du Conseil Communautaire selon les dispositions prévues à l'article L.5211-6-1 du CGCT.

Monsieur le Président soumet aux membres du Conseil l'option pour l'accord local accordant au Conseil Communautaire la possibilité de porter à 33 sièges le nombre de délégués :

#### **Répartition des sièges du Conseil Communautaire de la CC Cœur de Saintonge en vue du renouvellement général des conseils municipaux**

Communes membres	Population municipale 2019	Répartition de droit commun	Répartition actuelle des sièges	Répartition des sièges
		2020	ACCORD LOCAL	SITUATION FUTURE
<b>Saint-Porchaire</b>	1 856	3	3	3

<b>Pont-l'Abbé-d'Arnoult</b>	1 814	3	3	3
<b>Trizay</b>	1 480	2	2	2
<b>Sainte-Gemme</b>	1 307	2	2	2
<b>Nieul-les-Saintes</b>	1 221	2	2	2
<b>Port-d'Envaux</b>	1 159	2	2	2
<b>Beurlay</b>	1 032	2	2	2
<b>Saint-Sulpice-d'Arnoult</b>	841	1	2	2
<b>Nancras</b>	789	1	2	2
<b>Geay</b>	742	1	2	2
<b>Plassay</b>	716	1	2	2
<b>Soulignonnes</b>	716	1	2	2
<b>Les Essards</b>	704	1	1	2
<b>La Vallée</b>	681	1	2	1
<b>Romegoux</b>	614	1	1	1
<b>Sainte-Radegonde</b>	580	1	1	1
<b>Balanzac</b>	548	1	1	1
<b>Crazannes</b>	441	1	1	1
	<b>17241</b>	<b>27</b>	<b>33</b>	<b>33</b>

NB. : Les 6 sièges supplémentaires sont répartis entre les communes en fonction de leur population.

#### ADOPTE A L'UNANIMITE

### 16. QUESTIONS DIVERSES

**Culture** – Monsieur le Président soumet à l’approbation des membres du Conseil Communautaire le tableau ci-joint présentant l’ensemble des actions 2019 du dispositif PEAC soutenu par la DRAC. L’ensemble des actions correspond au budget présenté lors du Conseil de septembre 2018 et fait l’objet de quelques ajustements pour la réalisation des parcours artistiques et culturels.

*Tableau récapitulatif en annexe du dossier membres.*

#### ADOPTE A L'UNANIMITE

**Tourisme** – Monsieur le Président présente le flyer d’information des grands projets de la politique touristique de la CdC, qui partira prochainement vers l’ensemble des hébergeurs du territoire de la CdC. Il informe également les membres du Conseil qu’une deuxième rencontre avec ces acteurs professionnels du tourisme est envisagée cette année durant l’automne.

**MFR de Pont l’Abbé d’Arnoult** – Madame Marie-Hélène Barret, délégué communautaire de Pont l’Abbé d’Arnoult, informe les membres du Conseil de l’inauguration des nouveaux locaux de la Maison Familiale et Rurale de Pont l’Abbé d’Arnoult le 4 mai prochain.

**FDVA** – Madame Monique Rivière, Vice-Présidente de la CdC informe les membres du Conseil des conditions d’accès au Fond de Développement de la Vie Associative du Département de la Charente-Maritime. Un document annexé au présent dossier précise l’ensemble des points. D’autre part, elle informe que deux réunions FDVA ont lieu par an et permettent l’octroi de 1 000 € à 23 000 € suivants les conditions. Elle rappelle que les délais sont très courts puisque la prochaine réunion FDVA a lieu le 10/05 prochain.

**Communication** – Monsieur Stéphane Majeau, délégué communautaire de la commune de Plassay, informe les membres du Conseil de la diffusion prochaine sur France 3 d’un reportage dans

l'émission CAP SUD-OUEST concernant plusieurs sites de notre territoire notamment Crazannes, Port d'Envaux, Plassay, Saint-Porchaire ainsi qu'une sculpteuse du territoire (Sylvie Berry), les Lapidiales et leur projet de la Galaxie de Pierres Levées avec le Pôle Nature de la Pierre de Crazannes.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président lève la séance à 19h30.

Fait à Saint-Porchaire, le 10 avril 2019.

Le Président  
  
Charente-Arnault  
COMMUNAUTÉ DE TERRITOIRES  
BP 23  
17250 ST PORCHAIRE

Sylvain BARREAUD.